

ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques
du domaine de la Blossière
à BOURG-des-COMPTES (Ille-et-Vilaine)

Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en sa séance du 29 novembre 2021 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le domaine de la Blossière à BOURG-des-COMPTES (Ille-et-Vilaine), présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la valeur de témoignage de cette demeure pour l'histoire des loisirs et des techniques de la navigation fluviale ainsi que pour la qualité paysagère de son parc ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques le domaine de la Blossière soit le logis et les communs en totalité ainsi que l'ensemble des parcelles du parc et de tous les éléments qui le constitue.

Le domaine de la Blossière est situé rue du moulin de la Courbe sur la commune de BOURG-des-COMPTES (Ille-et-Vilaine). Le domaine est cadastré section A sur les parcelles n° 440, 441, 456, 457, 458, 462, 463, 464, 1638, 1640 et 1647.

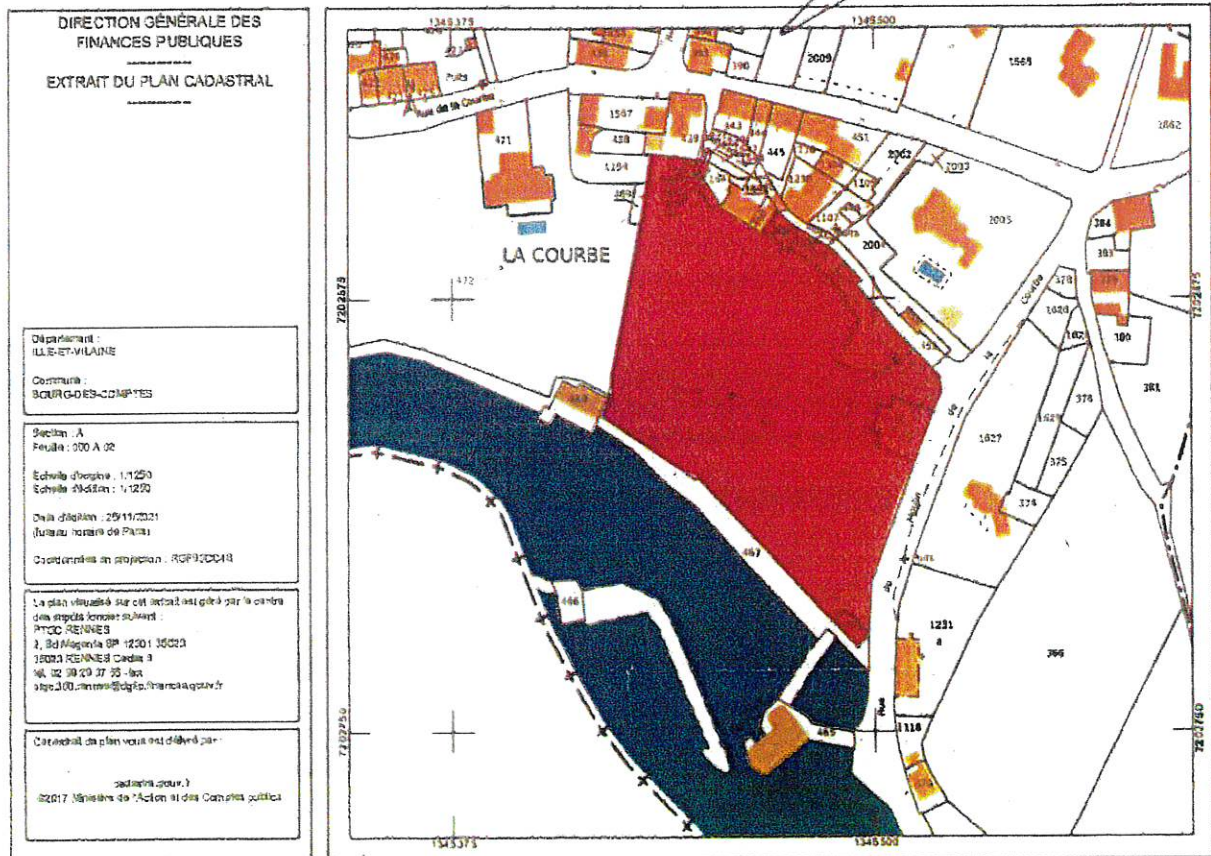
Le domaine de la Blossière appartient en indivision à Madame Annaïk Renée NUGUE, née le 23 mai 1937 à RENNES (Ille-et-Vilaine) et à Monsieur Roland Jules NUGUE, né le 26 juin 1942 à BOURG-des-COMPTES (Ille-et-Vilaine), résidant 1 rue du moulin de la Courbe à BOURG-des-COMPTES, par acte de partage du 26 juillet 1991 passé devant maître SALMON notaire à BRUZ (Ille-et-Vilaine), publié au Service de la publicité foncière de RENNES (Ille-et-Vilaine) le 10 octobre 1991, vol 1991 P 3325 et à la suite des décès de Monsieur René Julien Charles NUGUE survenu le 21 septembre 1979 et de Madame Angéline Francine LEBRETON veuve NUGUE, survenu le 14 septembre 1980, attesté par acte du 26 juillet 1991 passé devant maître SALMON, notaire à BRUZ (Ille-et-Vilaine), publié au Service de la publicité foncière de RENNES (Ille-et-Vilaine) le 10 octobre 1991, vol 1991 P 3324.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire et, le cas échéant, aux autorités compétentes en matière de plans locaux d'urbanisme.

Article 3: Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 29 NOV. 2023

Le Préfet
 Philippe GUSTIN



35. BOURG-des-COMPTES. Domaine de la Blossière

Inscription au titre des monuments historiques du domaine de la Blossière, soit le logis et les communs en totalité ainsi que l'ensemble des parcelles du parc et de tous les éléments qui le constitue.